

**Approbation n° 23-039 du 16 février 2023**

**Société :** CREDIT AGRICOLE SA

Prospectus approuvé en vue de l'admission sur Euronext Paris de titres de créance d'une valeur nominale de 100 € pour un montant total de 200.000.000 €.

**Nota :**

Le prospectus incorpore par référence :

- certaines sections du document d'enregistrement universel 2020 déposé auprès de l'AMF le 24 mars 2021 sous le n° D. 21-0184 et de son amendement déposé auprès de l'AMF le 1<sup>er</sup> avril 2021 sous le n° D. 21-0184-A01,
- certaines sections du document d'enregistrement universel 2021 déposé auprès de l'AMF le 24 mars 2022 sous le n° D. 22-0142 et de ses amendements déposés auprès de l'AMF le 4 avril 2022 sous le n° D. 22-0142-A01, le 13 mai 2022 sous le n° D. 22-0142-A02, le 10 août 2022 sous le n° D. 22-0142-A03 et le 16 novembre 2022 sous le n° D. 22-0142-A04,
- le communiqué de presse du 22 juin 2022 relatif au plan à moyen terme 2025 du Groupe Crédit Agricole,
- les comptes consolidés du Groupe Crédit Agricole au 30 juin 2022,
- le communiqué de presse et la présentation investisseurs du 9 février 2023 relatifs aux résultats financiers pour le 4<sup>e</sup> trimestre 2022 et pour l'année 2022 de Crédit Agricole SA et du Groupe Crédit Agricole,
- les comptes consolidés non audités du Groupe Crédit Agricole SA au 31 décembre 2022,
- les comptes consolidés non audités du Groupe Crédit Agricole au 31 décembre 2022.